PREAVIS MUNICIPAL No 18/2020

Demande de crédit de CHF 63'000 TTC pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle communale 172.

Déléguée municipale : Françoise Samuel

Au conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

But

Ce préavis à pour but de créer un espace d'apprentissage de vélo tout-terrain (VTT) sur la parcelle 172, qui est propriété de la commune. A cet effet, le terrain doit être partiellement remodelé pour créer des circuits de difficultés faibles à fortes, adaptés à différents niveau de compétences. Pour créer un environnement didactique et ludique, des obstacles en bois seront intégrés aux circuits.

Exposé des motifs

Elargir la palette des loisirs

La municipalité a conscience qu'il faut diversifier les activités sportives et récréatives, afin que St-Cergue garde une attractivité pour la population et pour les touristes. En raison du réchauffement climatique, St-Cergue doit anticiper l'avenir et se préparer si les pistes de ski devaient un jour fermer. Il est essentiel d'améliorer notre offre de loisirs pour les quatre saisons, et plus spécialement de renforcer les activités estivales. Ainsi est née l'envie de créer un terrain d'apprentissage, usuellement désigné comme Bike Park.

Pour avoir des pratiquants d'un sport, il faut assurer la relève. Les débutants ont besoin, pour exercer leur technique et leur équilibre, d'un terrain avec des bosses, tournants, sauts, et obstacles variés. Plus spécialement, les jeunes pratiquants ont besoin d'un terrain aménagé selon des normes de sécurité, sur lequel ils peuvent évoluer seuls ou accompagnés d'un instructeur.

Le Club VTT et le public cible

Sous l'impulsion d'un habitant de notre commune, Damien Nardin, guide VTT au bénéfice d'un diplôme Jeunesse et Sport, un club de VTT, destiné aux pratiquants juniors de 10 à 20 ans, a été créé en février 2020. Le club compte déjà 32 membres venant de St-Cergue et des communes voisines (Begnins, Arzier, Founex, Gimel, Vich, St-George, etc). A partir du 1er novembre, 4 moniteurs Jeunesse et Sport supplémentaires viendront renforcer l'équipe pour encadrer les entrainements des mercredis et samedis.

Le Bike Park sera un espace ouvert à tous les pratiquants du VTT ou BMX (cyclisme acrobatique) de tout âge et de toute provenance. Il ne sera pas obligatoire de s'inscrire dans un club. Si cela s'avérait nécessaire pour la sécurité et pour un bon fonctionnement, certaines heures seront réservées pour les cours.

Intérêt économique

La localisation du Bike Park à proximité immédiate du centre – et non relégué au loin dans la forêt – sera un avantage. Il est probable que les parents qui amèneront leurs enfants aux cours consommeront dans les commerces et restaurants de notre commune. Nous espérons que les familles prendront l'habitude de combiner la pratique du VTT avec un repas. Il est envisageable qu'un tarif spécial soit négocié entre les membres d'un club et les restaurants.

Exposé du projet

Le terrain et l'accès

Certains habitants se rappellent peut-être que jadis la parcelle 172, située au-dessus de la chapelle catholique et en-dessous du bâtiment de l'observatoire, abritait un mini-golf. Seuls quelques éléments en béton en témoignaient encore. Le terrain a été acquis par la commune le 09.11.2017, lors d'une vente aux enchères des biens de Idemo Stiftung (vente organisée pour solder une dette envers la commune). La municipalité pense que c'est bien de rendre ce terrain à une activité de loisirs.

La parcelle fait 12'153 m2, mais seulement la partie au-dessus du chemin de l'observatoire sera utilisée pour le Bike Park (environ 6'000 m2). Après des années sans aucun entretien, nous l'avons fait débroussailler et enlever les vestiges du mini-golf. Un terrain bien adapté à la pratique du VTT a émergé. La pente est les bosses naturelles offrent un environnement qui ne nécessite pas trop de terrassement. Des amas de pierres qui jonchent le terrain pourront être utilisés pour former des obstacles. Nous souhaitons que les aménagements sculptent le paysage sans le défigurer.

L'accès au Bike Park se fera sans danger à partir du centre du village. Les utilisateurs pourront prendre le petit sentier pédestre qui monte à partir du Parking du Chemin de la Chapelle vers le Chemin du Belvédère, puis chemin de l'Observatoire, ou prendre le petit sentier pédestre qui monte au-dessus de la Chapelle catholique vers le Chemin de l'Observatoire.

Terrain (encerclé) avec voies d'accès (en pointillés) :

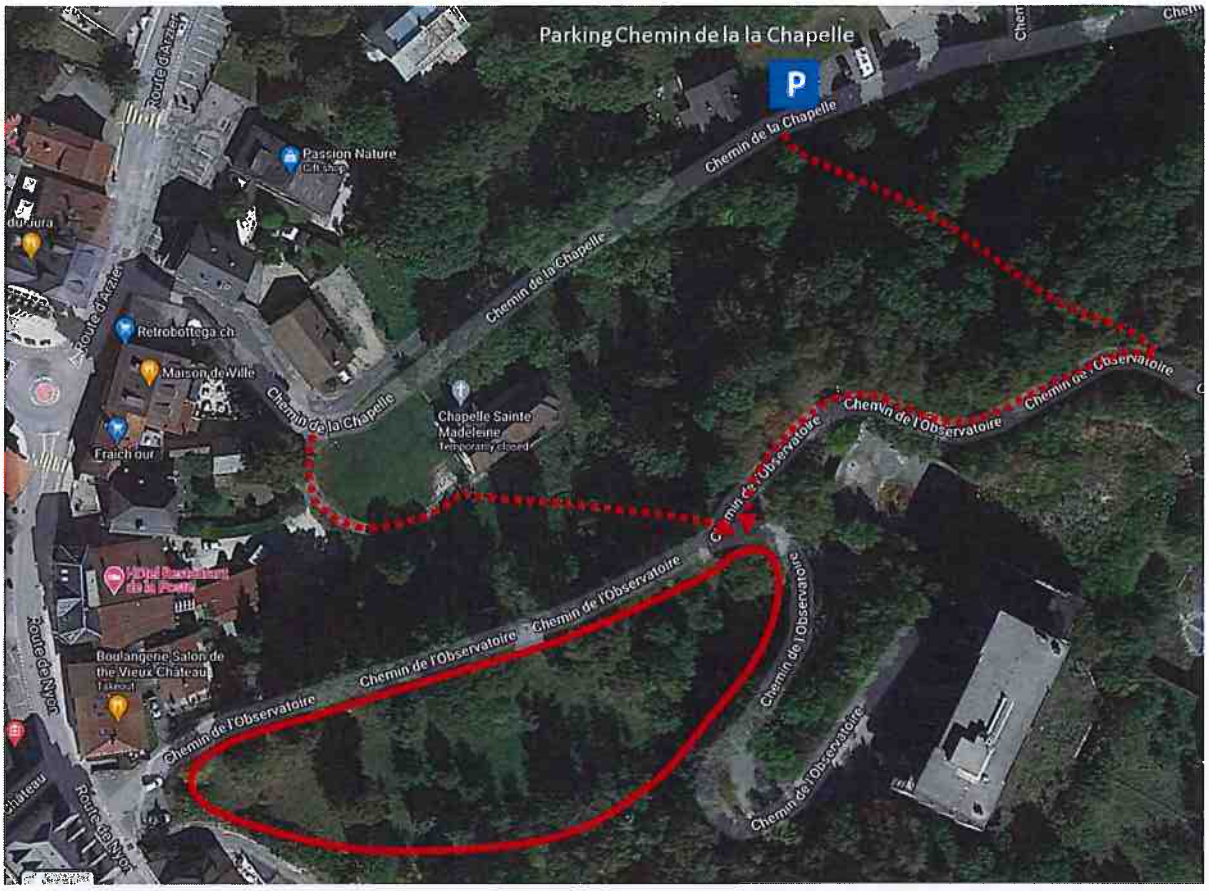

Choix d'une entreprise

Notre choix d'une entreprise ne peut pas se baser uniquement sur l'aspect financier. Il est essentiel, comme cela l'était pour notre place de jeux, d'avoir un terrain VTT qui reste en harmonie avec l'ambiance de notre village. Bien sûr, l'aspect sécurité est primordial aussi. Pour cela nous devons nous baser sur l'expertise de personnes qui ont déjà installé de nombreuses aires d'entrainement.

Damien Nardin, qui nous conseille pour ce projet, nous a fait connaitre deux entreprises qui installent des Bike Parks. L'une est BikeSolutions, une entreprise basée à Grenoble, et l'autre est VeloSolutions, une entreprise basée en Suisse, à Flims.

L'offre de l'entreprise grenobloise, BikeSolutions, nous a convaincue, d'une part par son prix, mais aussi par l'implication de l'équipe dans le projet, leur expériences et nombreuses références dans ce type de projet. La sécurité, l'apprentissage, le plaisir de l'utilisateur, l'intégration dans le paysage leur tiennent à cœur. Vu que c'est une entreprise française, nous trouvons essentiel qu'ils fassent participer, dans la mesure du possible, les entreprises locales. La pelle mécanique sera louée sur place, le gravier sera acheté sur place, les ouvriers dormiront au village et mangeront dans nos restaurants, etc. Ils feront donc des appels d'offres auprès de nos entreprises locales.

Descriptif technique

L'offre de BikeSolutions comprendra plusieurs circuits qui permettront une pratique à différents niveaux d'apprentissage. Le pumptrack est un parcours à bosses de maximum 40 cm. Le pumptrack sera entouré du parcours d'initiation qui sera garni de 4 modules en bois. Ces deux boucles sont sur la partie la plus plate du terrain. Sur la partie en pente du terrain, il y aura une boucle descendante avec des variantes plus difficiles qui comprendront un « rock garden » (empierrement et enrochement). Ces bouts de parcours seront réalisés en utilisant les roches qui sont actuellement empilées sur le terrain, ce qui contribuera à l'aspect naturel du parcours. Au total, il y aura 6 modules en bois spécifiquement construits pour s'adapter au terrain.

Le parc, tel que conçu par BikeSolutions :

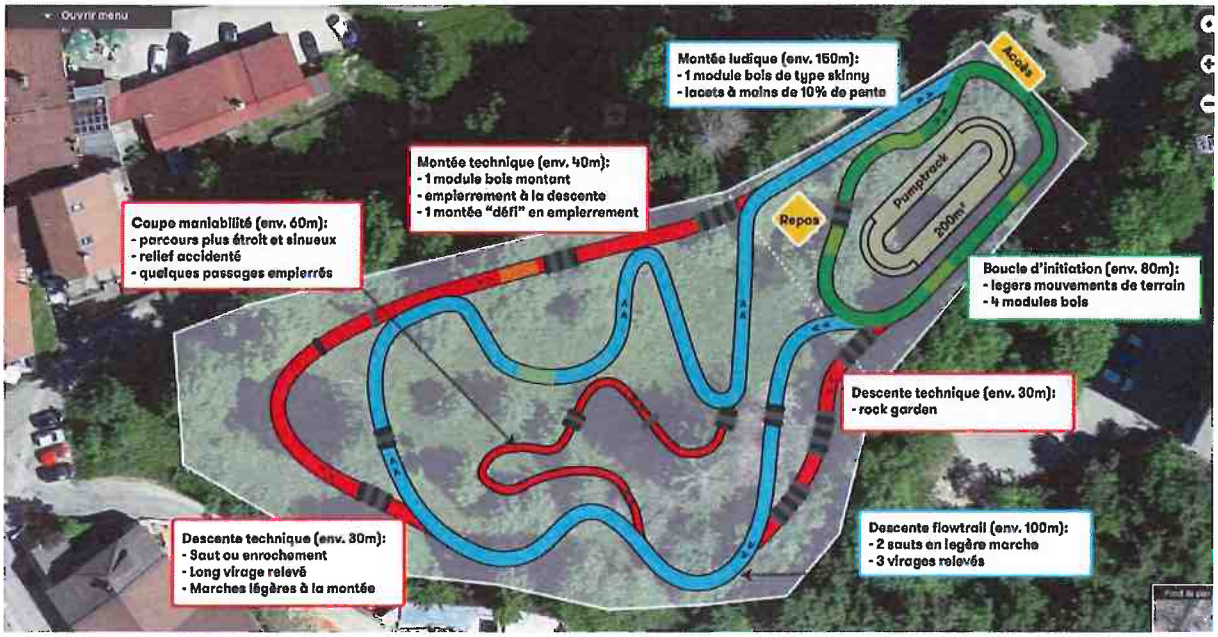

Les obstacles en bois :

PASSERELLE : 1 unité
Longueur : 4 m
Largeur : 80cm
Hauteur : 0.3 m

ROLLER : 1 unité
Longueur : 3 m
Largeur : 80cm
Hauteur : 0.3 m

SNAKE : 1 unité
Longueur : 5 m
Largeur : 80cm
Hauteur : 0.2 m

Pont appuyé sur élément naturel: 2 unités
Longueur : 3 m
Largeur : 0.8 m
Hauteur : 0.3 m

Skinny : 1 unité
Longueur : 4 m
Largeur : 0,4m à 0.8 m
Hauteur : 0.3 m

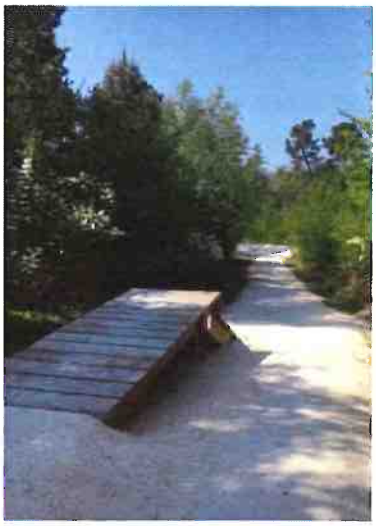

Exemple de boucle dans le style FlowTrail, avec pente douce (boucle bleue sur le plan).

BikeSolutions nous assure que le parcours sera praticable même en saison humide. Pour permettre cela, ils tiendront compte du devers naturel, installeront des bandes drainantes, et choisiront judicieusement l'emplacement des obstacles en bois et des enrochements. Les pistes, en gravier très compacté, seront légèrement surélevées. Tout cela sera fait dans une optique d'intégration paysagère et de sécurité. Ainsi les hauteurs des bosses, les rayons des virages et les les longueurs des zones de freinage ne seront pas laissés au hasard.

Notons que cette entreprise prend au sérieux son engagement envers l'environnement : ils compensent leurs émissions de carbone auprès de actioncarbone.org. Ils prennent soin de recycler, de gérer les déchets, de faire du co-voiturage.

Projet éligible à une aide de la région

Cet espace sera unique dans le district et contribuera à une nouvelle offre de loisirs de la région. C'est pourquoi ce projet a été reconnu d'intérêt régional et disposera d'une subvention de CHF 15'000 de « Tourisme de Nature » de Région de Nyon. Nous tenons à remercier Région de Nyon pour cette aide bienvenue.

Budget

		CHF HT	CHF TTC
Devis BikeSolutions (Taux de change 1.08)	Etude, suivi de chantier et administratif	1'296	
	Machine de chantier	4'739	
	Equipe de chantier (modelage, mise en place des matériaux, finitions)	19'683	
	Matériaux 150 Tonnes de 0/6 livré en 8x4	5'346	
	Fourniture des modules de bois	3'564	
	Fourniture de la signalétique dans le circuit : 1 panneau d'accueil et 16 panneaux directionnels.	810	
	Frais de mission, hébergement, déplacement, restauration	5'362	
	Sous-Total BikeSolutions	40'800	
Devis Scheidegger	Barrières 150 m, robinier rustique, le long du chemin de l'Observatoire, 1 traverse, hauteur à 80 cm, piquet à 150 cm d'espacement. Fourniture, livraison, montage.	5790	
	Création porche d'entrée 3.00 m x 3.00 m	1950	
	Semer herbes de prairie sur les surfaces travaillées (hors pistes)	850	
Evaluation	Supplément terre végétale, si nécessaire	1000	
Evaluation	Poteaux pour signalétique dans le parcours, et support tableau explicatif	2000	
	Sous-Total Autre	11'590	
	TOTAL HT	**52'390**	
	Divers et imprévus 10%	5'239	
	TOTAL HT, avec Divers et imprévus	**57'629**	
	TVA 7.7%		4'437.43
	TOTAL avant arrondi		62'066.43
	arrondi		933.57
	TOTAL TTC		**63'000**
	SUBSIDE « Tourisme de Nature » TTC		**-15'000**
	TOTAL à charge de St-Cergue TTC		**48'000**

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis 18/2020 de la municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des Finances,
- Ouï le rapport de la commission de Tourisme,
- Ouï le rapport de la commission d'Urbanisme,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle communale 172.
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 63'000 TTC
- de financer ce montant de la manière suivante :
  - CHF 15'000 TTC par une subvention de la Commission « Tourisme de Nature » de Région de Nyon
  - Le solde net de CHF 48'000 TTC de l'investissement par la trésorerie courante
- d'amortir le montant net de CHF CHF 48'000 TTC en 1 fois par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte au bilan 9282.01.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 26.10.2020

Au nom de la municipalité

Le syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE

La secrétaire

Joëlle Carriot